



## COMMUNE LA HOUSSAYE EN BRIE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

### Effectifs

#### → 25 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 14 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 11 contractuels non permanents



#### → Précisions emplois non permanents

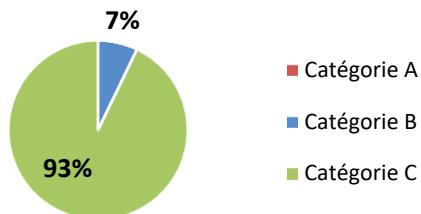
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 82 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

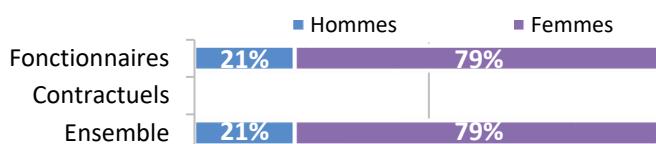
#### → Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%		29%
Technique	57%		57%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	14%		14%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

#### → Répartition des agents par catégorie



#### → Répartition par genre et par statut

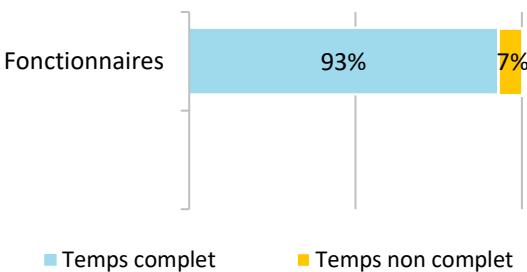


#### → Les principaux cadres d'emplois

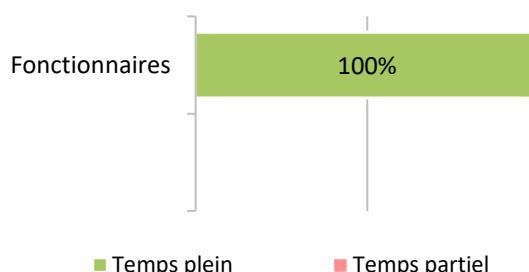
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	57%
Adjoints administratifs	21%
Adjoints d'animation	14%
Rédacteurs	7%

## — Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps partiel



■ Temps complet

■ Temps non complet

■ Temps plein

■ Temps partiel

### ► La filière la plus concernée par le temps non complet

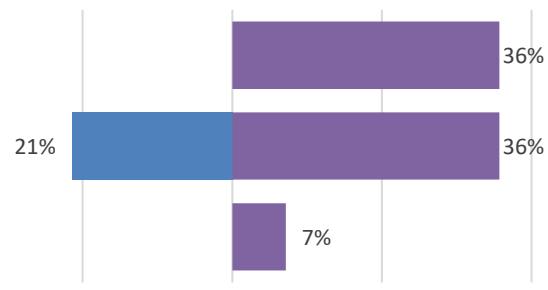
Filière	1 fonctionnaire TNC
Technique	13%

## — Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		de 50 ans et +
Fonctionnaires	45,71	
Ensemble des permanents		de 30 à 49 ans
	45,71	
Âge moyen* des agents non permanents		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	37,50	

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

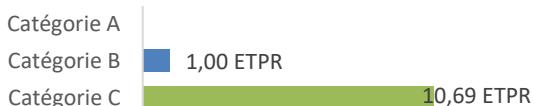
## — Équivalent temps plein rémunéré

### ► 13,43 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 11,69 fonctionnaires
- > 0,00 contractuel permanent
- > 1,74 contractuel non permanent

24 443 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## — Positions particulières

Aucune position particulière

## Mouvements

- En 2024, 2 arrivées d'agents permanents et 2 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
14 agents	14 agents
	<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	16,7%
Contractuel	↘	-100,0%
Ensemble	↗	0,0%

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 6 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

- Principales causes des départs d'agents permanents

Départ à la retraite	100%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	50%
Voie de mutation	50%

\* Variation des effectifs :  
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /  
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

# Budget et rémunérations

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 077-217702299-20251212-2025\_161-DE

Berger Levrault

## ► Les charges de personnel représentent 39,58 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>1 919 549 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>759 689 €</b>	<b>Soit 39,58 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	369 015 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	83 070 €	
IFSE :	59 159 €	34 748 €
CIA :	12 330 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	8 059 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	3 304 €	
SFT ( <i>titulaire uniquement</i> ) :	6 822 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

## ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	<b>Catégorie A</b>		<b>Catégorie B</b>		<b>Catégorie C</b>	
	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>
Administrative			s		s	
Technique					30 525 €	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation					30 465 €	
<b>Toutes filières</b>			s		<b>30 090 €</b>	

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,51 %

### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>22,51%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>22,51%</b>

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires

⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 290,92 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ 148,66 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

## ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	s	s										
Catégorie C	4 189 €	793 €	16%	4 733 €	891 €	16%						

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## Absences

- En moyenne, 19,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>1,64%</b>	<b>1,64%</b>	<b>0,15%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>5,24%</b>	<b>5,24%</b>	<b>0,15%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>5,24%</b>	<b>5,24%</b>	<b>0,15%</b>

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 33,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

- **2 accidents du travail déclarés au total en 2024**
- > 2 accidents du travail pour 25 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
  - > En moyenne, 0 jour d'absence consécutif par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

- **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- **FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

- **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

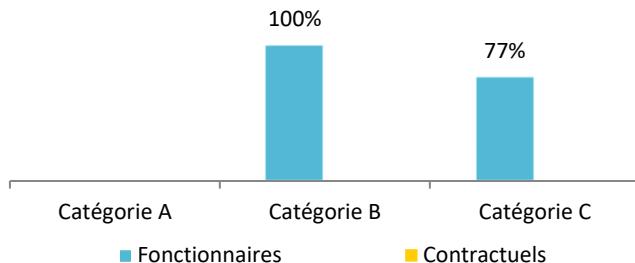
- **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Formation

En 2024, 78,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

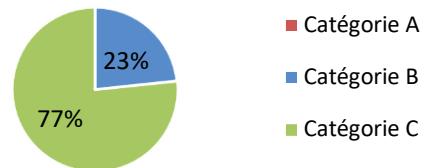
60 jours de formation pour 100 agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



6 309 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4,3 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	61 %
Coût de la formation des apprentis	7 %
Frais de déplacement	9 %
Autres organismes	24 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	82%
Autres organismes	18%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	959 €
Montant moyen par bénéficiaire	87 €

## Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.